

CHAMPAGNE. Les escrocs commandent 498 bouteilles et les revendent !

PUBLIÉ LE 23/12/2013

Par L'union-L'Ardennais



Ce samedi, deux Niçois ont été déférés au tribunal de Grasse à la suite d'une affaire de trafic de bouteilles de champagne. Nos confrères de Nice Matin expliquent qu'en début de semaine dernière, une entreprise basée dans la zone industrielle de Carros (près de Cagnes-sur-Mer) reçoit des appels et des mails pour une commande conséquente de 498 bouteilles de champagne Billecart-Salmon.

Mais juste après avoir livré la commande, le patron de l'entreprise carrossoise a un doute sur les chèques encaissés au nom d'une entreprise d'informatique, basée sur la corniche d'or à Nice. Il mène son enquête et se rend compte que la société en question a été radiée depuis octobre dernier et que les chèques envoyés sont en bois!

Une arnaque ambitieuse et un stock revendu en un éclair. Le soir même, lorsque le patron lésé avertit la gendarmerie de Carros, les filous avaient déjà écoulé la moitié des bouteilles à un bon prix!

Le premier arnaqueur, âgé de 60 ans, a été remis en liberté avec une convocation au tribunal correctionnel de Grasse, ce lundi à 14 heures. Le second, âgé de 40 ans, a déjà été jugé à trois reprises pour des faits similaires ces dix dernières années. Il a été placé en maison d'arrêt et comparaitra également ce lundi.



Le journal
du jour
**L'UNION-
L'ARDENNAIS**

Feuilletez le
journal sur
votre
ordinateur

CHOIX DE L'ÉDITION :

Reims

DATE :

24 / 12 / 2013

[Je consulte](#)